RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 29 septembre 2014

Conseillers communautaires en exercice: 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4 (information), 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 7.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 19h30 et levée à 22h30.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain. PARIS Besançon: M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.4), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'au 0.4), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.9), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 0.4), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 6.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du I.I.I), Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 3.8) **Beure**: M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT **Braillans**: M. Alain BLESSEMAILLE Chalezeule: M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze: M. Gilbert PACAUD Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Chemaudin: M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête: M. Gérard GALLIOT Deluz: M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin: Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Orianne DELAGUE Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK (représenté par M. Jean-Luc BARBIER) La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle: M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux: M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: Mme Pascale HANUS Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET Nancray: M. Vincent FIETIER (jusqu'au 5.4), Mme Annette GIRARDCLOS Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars: Mme Christine BITSCHENE Osselle: Mme Sylvie THIVET Pelousey: Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey: Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pugey: M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN Routelle: M. Daniel CUCHE Saône: M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thise: Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN (jusqu'au 2.5) Vaire-Arcier: M. Charles PERROT (représenté par M. André RUBRECHT) Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins: Mme Julie BAVEREL

Etaient absents: Auxon-Dessous: M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus: M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney: Mme Marle-Jeanne BERNABEU Besançon: M. Frédéric ALLEMANN, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Mina SEBBAH, M. Michel VIENET, Mme Sylvie WANLIN, Boussières: M. Bertrand ASTRIC Busy: M. Alain FELICE Champoux: M. Philippe COURTOT Châtillon-le-Duc: M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête: Mme Catherine DEMOLY Franois: M. Eric PETIT Montfaucon: M. Petic Petit Montfaucon: M. Pascal DUCHEZEAU Novillars: M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Rancenay: M. Michel LETHIER Saône: Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins: Mme Valérie BRIOT

Secrétaire de séance : M. André AVIS

Procurations de vote :

Mandants: J. CANAL, MP. MARQUIS, S. RUTKOWSKI, MJ. BERNABEU, T. BIZE, E. BRIOT, YM. DAHOUI, C. DEVESA (à partir du 1.1.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 6.2), C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 0.3), Y. POUJET, S. WANLIN, M. ZEHAF (à partir du 3.9), B. ASTRIC (jusqu'au 2.5), A. FELICE, P. GUILLAUME, C. DEMOLY, E. PETIT, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE, S. GAUTHEROT.

Mandataires: Y. GUYEN, B. ANDREOSSO, JY. PRALON, A. PARIS, E. MAILLOT, C. LIME, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.1), D. POISSENOT (jusqu'au 6.2), D. DARD, M. LOYAT (jusqu'au 0.3), P. CURIE, F. GERDIL-DJAOUAT, A. GHEZALI (à partir du 3.9), D. JACQUIN (jusqu'au 2.5), JP. MICHAUD, C. BOTTERON, G. GALLIOT, O. DELAGUE, P. HANUS, C. BITSCHENE, Y. DELARUE.

Délibération n°2014/002572

ZAE « Nord Portes de Vesoul » - Vente du lot I pour l'implantation du projet ECOPOLE

Rapporteur: Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission: Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018	Montant prévu au BP 2014 : 305 400 €
Budget Annexe Zone nord Portes de Vesoul	Montant de l'opération : 302 114 € HT
« recettes de fonctionnement-vente »	(recette prévisionnelle)

Résumé:

Le Grand Besançon, maître d'ouvrage de la Zone d'Activité d'intérêt communautaire « Nord Portes de Vesoul », assure la commercialisation des assiettes cessibles depuis la réception des aménagements réalisés.

La Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) par le biais de la sedD souhaite acquérir le lot I de la zone I afin d'y implanter un bâtiment « ECOPOLE ».

Il est proposé de vendre le lot concerné, d'une superficie d'environ 5 647 m², sur la base d'un prix de 53.50 € HT/m².

I. Rappel du contexte

La zone des Portes de Vesoul a été déclarée d'intérêt communautaire le 14 septembre 2001.

En 2009, le secteur nord situé au delà de la rocade en face du Lycée Adrien Paris, a été retiré du périmètre opérationnel de ZAC afin de pouvoir être aménagé en direct par le Grand Besançon qui en avait la maîtrise foncière.

Ce secteur d'une superficie d'environ 1,5 ha a fait l'objet d'un permis d'aménager pour la réalisation de deux lots à vocation tertiaires, artisanales voire de petites industries non nuisantes et d'une voirie commune privative.

La Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) a émis le souhait d'implanter un bâtiment ECOPOLE sur le lot I qui accueillera un pôle formation au RDC en lien avec le Lycée Pierre Adrien Pâris et le CFA ainsi que des bureaux à l'étage.

Cette opération sera réalisée par la sedD via un contrat de promotion immobilière.

II. Vente d'assiette foncière à la SEDD pour l'implantation du bâtiment « ECOPOLE »

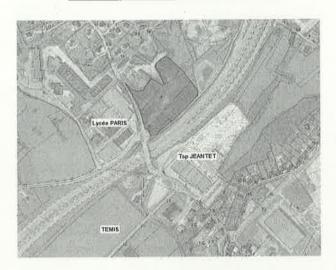
L'objet de la cession concerne une assiette foncière viabilisée et constructible correspondant au lot I de la zone d'activités « Nord Portes de Vesoul » réalisée sous forme de lotissement et de la moitié indivise de la voirie d'accès aux lots I et 2, de ses accessoires, des espaces verts attenants et des équipements communs de la zone.

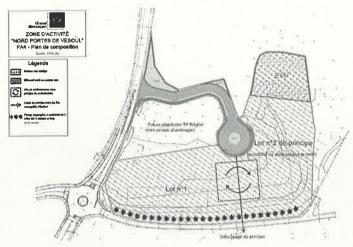
L'emprise estimée du lot I est d'environ 5 647 m² (Section OP 346p, lieu dit « les Founottes », Section OP 353p, lieu dit « les Founottes », Section OP 348, lieu dit « les Founottes ») et de 2 252 m² pour la partie cédée en indivision (OP 350, lieu dit « les Founottes » et OP 353p, lieu dit « les Founottes »).

Ces emprises seront à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réelle qui sera établie après le procès verbal de délimitation des lots par le Grand Besançon.

Le prix de cession est de 53,50 € HT/ m² conformément à l'estimation des domaines en date du 12 juin 2014 et à la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2011, soit un montant estimé de 302 114,50 € HT qui sera augmenté des charges de TVA sur marge et des frais de transactions.

III. Plans de localisation de la zone





MM. BLESSEMAILLE, BODIN et SCHAUSS ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la vente du lot l de la ZAE « Nord Portes de Vesoul », correspondant à une emprise approximative de 5 647 m², au profit de la sedD, sur là base d'un prix de 53,50 € HT/m²,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte et autres documents relatifs à cette vente.

Pour extrait conforme,

Le President

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 114 Contre: 0 Abstention: 0

Préfecture de la Région Franche-Comué
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Regule - 7 UU1, 2014